

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière via visioconférence du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 7 juillet 2021 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert
M. Garry Ladouceur
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.
M. Luc Sicard motive son absence

99-07-2021 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de juillet 2021 soit ouverte.

100-07-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

101-07-2021 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 9^{ème} jour de juin.

102-07-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 JUILLET 2021.

Proposé par m. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 7 juillet 2021 au montant de 290,737.32\$

103-07-2021: CADASTRE

Proposé par : Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

LOTS	PROPRIÉTAIRE	COMMENTAIRES
6 454 789	Manon Pleau	3 238.3 M2 Conforme

104-07-2021 LUMIÈRES DE RUES

Proposé par M. Garry Ladouceur

Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité demande à Hydro Québec de nous fournir une estimation des coûts pour l'installation de 5 lumières de rues à leur système d'éclairage public.

Les lumières à installées sont indiquées sur les formulaires annexes.

M. Jimmy Danis contremaître sera la personne à contacter.

105-07-2021 SOUMISSIONS CAMION INCENDIE

Proposé par Mme Claudette Béland

Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité retienne la soumission révisée de la compagnie ARÉO-FEU pour l'achat de (1) un camion incendie neuf de type autopompe-citerne 2 500gl, de l'année 2022 au montant de 516,084.00\$ incluant taxes.

106-07-2021 CONTRAT LUMIÈRES DE RUES

Proposé par M. Garry Ladouceur

Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre présentée par M. Kevin Vickers pour l'entretien de nos lumières de rues.

D'aviser la compagnie Marenger électrique que la municipalité n'auras plus besoin de leurs services.

107-07-2021 RÉMUNÉRATION ÉLECTIONS 2021

FONCTIONS	BVO ET BVA	BVA	DÉPOUILLEMENT BVA	FORMATION
SCRUTATEUR	190\$	160\$	50\$	50\$
SECRÉTAIRE BUREAU VOTE	160\$	130\$	50\$	50\$
PRIMO	180\$	180\$		50\$
MEMBRE COMMISSION RÉVISION	15\$/HEURE			50\$
PRÉSIDENT COMMISSION RÉVISION	16\$/HEURE			50\$
SECRÉTAIRE COMMISSION RÉVISION	15\$/HEURE			50\$
OCCASIONNEL	14\$/HEURE			50\$
PRÉSIDENT TABLE VÉRIFICATION	165\$	165\$		50\$
MEMBRE TABLE VÉRIFICATION	160\$	160\$		50\$

Président d'élection Le Président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante:

Lorsqu'il y a scrutin: 650\$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

Lorsqu'il y a vote par anticipation: 650\$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

Pour l'ensemble de ses autres fonctions: le plus élevé entre 550\$ ou 0.47\$ par nom d'électeur inscrit sur la liste électorale à la date de son entrée en vigueur.

Secrétaire d'élection Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

Adjoint au Président Tout adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à la moitié de celle du président d'élection.

108-07-2021 CONGRÈS FQM 2021

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité

De déléguer 4 élus de cette Municipalité ainsi que le directeur général au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021.

Le directeur général est autorisé d'émettre un chèque pour les inscriptions des 5 représentants municipaux suivants ou bien leurs remplaçants:

Les élus sont avisés d'informer le Secrétaire-trésorier pour la réservation d'un moyen de transport que le conseil désignera à un moment ultérieur. Les frais d'inscription, de séjour et de déplacements à être payés par la Municipalité et une compensation de 150.00\$/jour aux congressistes tel que défini par la politique de cette municipalité.

109-07-2021 NOUVELLE SIGNALISATION

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité

Que soit installée une signalisation pour arrêt 3 coins à l'intersection des rues Dagenais et Des Pins.

Que soit installée une signalisation pour arrêt 4 coins à l'intersection des rues Louis et Des Pins.

Que soit installée une signalisation pour arrêt 4 coins à l'intersection des rues Mgr Pilon et Des Pins.

110-07-2021 CESSION DE TERRAIN POUR ALLOCATION DE DÉPART - LOT NUMÉRO 4 637 575- 21 Rue Dagenais

ATTENDU QUE les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au printemps 2019;

ATTENDU QUE la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le décret et ses modalités d'allocations de départ;

ATTENDU QUE l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

ATTENDU QUE les propriétés sises au 29 de la rue Dagenais est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ;

ATTENDU QUE le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues au printemps 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

ATTENDU QUE les propriétaires du 21 Rue Dagenais a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract le lot numéro 4 637 575 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Kim Laroche et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 637 575 pour la somme de 1 \$;
2. Mandate, la firme de notaire Trépanier et associés, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par Messieurs Gilles Dionne, Maire et M. Eric Rochon, Directeur général;
4. S'engage à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ces lots tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais du propriétaire.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 102, 105, 106, 107 et 108.

ET J'AI SIGNÉ CE 8 Juillet 2021.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

111-07-2021 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21 : 47 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.